



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 19883

Texte de la question

M. Pascal Clément attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les préoccupations des devenus sourds et malentendants (ALDS). Cette association se réjouit de l'annonce qu'il a faite concernant une diminution de TVA au profit de certains appareillages nécessaires aux personnes handicapées. Les membres de l'association tiennent néanmoins à porter à son attention la liste des produits ou aides techniques nécessaires à leur vie quotidienne qui ne devraient pas supporter un taux de TVA élevé. Il s'agit des réveils vibrants, des flashes, des décodeurs télétexte télévision, des boucles magnétiques d'habitation, des détecteurs des pleurs de bébé. Il lui demande en conséquence de bien vouloir prendre en considération ces différents produits dans le cadre de son projet de diminution de la TVA.

Texte de la réponse

La plupart des appareillages pour sourds et malentendants bénéficient d'ores et déjà du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée. Tel est notamment le cas des prothèses auditives inscrites au chapitre 3 du titre II du tarif interministériel des prestations sanitaires (TIPS), ce qui représente la quasi-totalité des audioprothèses. Sont également soumis au taux de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée les équipements spéciaux conçus exclusivement pour les personnes sourdes et malentendantes, parmi lesquels figurent les vibrateurs tactiles, les orthèses vibratoires (amplificateurs de voix), les implants cochléaires et les logiciels spécifiques. L'ensemble de ces dispositions a pour objet d'alléger le coût des matériels nécessaires à la vie quotidienne des personnes sourdes et malentendantes et va dans le sens des préoccupations exprimées. Cela étant, il n'est pas possible d'étendre l'application du taux réduit aux matériels qui ne seraient pas exclusivement conçus pour l'usage des sourds et malentendants.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Clément](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19883

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1998, page 5364

Réponse publiée le : 8 mars 1999, page 1393